

PROVINCE DE QUÉBEC

ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue à 16 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 26 août 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

EST ABSENTE :

Madame la conseillère : Stéphanie Nantel

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier adjoint : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 16 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance extraordinaire –26 août 2024

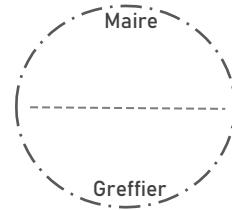
2024-08-320

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2. AUTRES RÈGLEMENTS

2.1. 981-02 –Règlement modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024 et ses amendements– Adoption

2024-08-321

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT que la modification au projet de règlement déposé à la séance du 19 août dernier, soit l'ajout de la gratuité des permis de rénovations pour les sinistrés des pluies diluviales pour les usages non-résidentiels, n'est pas de nature à changer l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 981-02 modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024 et ses amendements* en ajoutant la gratuité des permis de rénovations pour les sinistrés des pluies diluviales pour les usages non-résidentiels à l'annexe D du règlement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

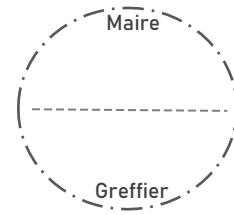
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE/TRAVAUX PUBLICS

3.1. TP-389 24123 – Ramassage des rebuts – Pluies diluviales août 2024 – Adjudication de contrat

2024-08-322

CONSIDÉRANT que les pluies diluviales provenant de la tempête tropicale Debby du 9 août dernier ont causé des dommages aux propriétés sur le territoire de la Ville ;



CONSIDÉRANT que ces dommages ont occasionné un surplus de rebuts et déchets aux abords des rues de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de l'entreprise Les Constructions Argozy et que l'offre de prix s'est avérée conforme ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-389 24123 –Ramassage des rebuts– Pluies diluviennes août 2024, à l'entreprise Les Constructions Argozy, pour un montant total de 55 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-231-00-640 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2. TP-389 24227 – Collecte des rebuts – Pluies diluviennes août 2024 – Adjudication de contrat

2024-08-323

CONSIDÉRANT que les pluies diluviennes provenant de la tempête tropicale Debby du 9 août dernier ont causé des dommages aux propriétés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT que ces dommages ont occasionné un surplus de rebuts et déchets aux abords des rues de la Ville ;

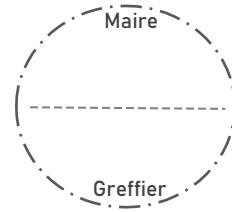
CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de l'entreprise Duroking et que l'offre de prix s'est avérée conforme ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-389 24227 –Collecte des rebuts– Pluies diluviennes août 2024 à l'entreprise Duroking, pour un montant total de 60 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-231-00-640 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3. TP-389 24124 – Transport des rebuts – Pluies diluviennes août 2024 – Adjudication de contrat

2024-08-324

CONSIDÉRANT que les pluies diluviennes provenant de la tempête tropicale Debby du 9 août dernier ont causé des dommages aux propriétés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT que ces dommages ont occasionné un surplus de rebuts et déchets aux abords des rues de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de l'entreprise Pavage Chartrand et que l'offre de prix s'est avérée conforme ;

PAR CONSÉQUENT

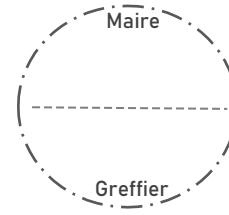
Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-389 24124 –Transport des rebuts– Pluies diluviennes août 2024 à l'entreprise Pavage Chartrand, pour un montant total de 100 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-231-00-640 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



3.4. TP-389 24125 – Disposition des rebuts – Pluies diluviennes août 2024 – Adjudication de contrat

2024-08-325

CONSIDÉRANT que les pluies diluviennes provenant de la tempête tropicale Debby du 9 août dernier ont causé des dommages aux propriétés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT que ces dommages ont occasionné un surplus de rebuts et déchets aux abords des rues de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de l'entreprise Service de recyclage Sterling et que l'offre de prix s'est avérée conforme ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-389 24 125 –Disposition des rebuts– Pluies diluviennes août 2024, à l'entreprise Service de recyclage Sterling, pour un montant total de 50 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-231-00-640 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5. TP-389 24228 – Disposition des rebuts #2 – Pluies diluviennes août 2024 – Adjudication de contrat

2024-08-326

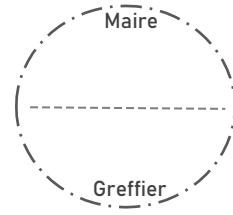
CONSIDÉRANT que les pluies diluviennes provenant de la tempête tropicale Debby du 9 août dernier ont causé des dommages aux propriétés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT que ces dommages ont occasionné un surplus de rebuts et déchets aux abords des rues de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de l'entreprise Enviro Connexions et que l'offre de prix s'est avérée conforme ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :



D'ADJUGER le contrat TP-389 24228 –Disposition des rebuts #2 – Pluies diluviennes août 2024 à l'entreprise Enviro Connexions, pour un montant total de 50 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-231-00-640 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

4. CLÔTURE

2024-08-327

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE LEVER la séance à 16 h 57.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel –Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint